

**SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU AUTRES QUE LES MEMBRES DE DROIT

**DECISION n 7980
prise dans sa séance du 18 juin 2004**

Le conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile de France,

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu le décret n° 59-1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France,

Vu sa décision du 24 octobre 2001 approuvant le règlement intérieur du conseil d'administration

DECIDE

Article unique : outre les membres de droit, sont élus membres du bureau du conseil d'administration du Syndicat des transports d'Ile de France :

- M. Laurent GARNIER, représentant du ministre chargé de l'économie, des finances et du budget ;
- M. Philippe DUMAS, représentant du ministre chargé de l'économie, des finances et du budget ;
- M. Patrice BERGOUX, représentant du ministre chargé de l'intérieur ;
- M. Marc DROUET, représentant du ministre chargé de l'intérieur ;
- M. Francis-ROL-TANGUY, représentant du ministre chargé de l'équipement et du logement.

Le président du conseil d'administration du
Syndicat des transports d'Ile de France


Bertrand Landrieu